

ENTREPRISES, COMMERCE, INVESTISSEZ DANS L'AVENIR DES JEUNES

Reverser 13 % de votre taxe d'apprentissage à notre structure d'information jeunesse, c'est agir localement et durablement.

POURQUOI VOTRE CONTRIBUTION EST ESSENTIELLE ?



Un soutien concret à la jeunesse de notre territoire :

- **Forums d'information et d'orientation :**
pour guider les jeunes dans leur choix d'études et de carrière.
- **Actions de sensibilisation :**
prévention, éducation citoyenne, et engagement solidaire.
- **Accompagnement individuel :**
aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, préparation d'entretiens, etc.



Des bénéfices pour votre entreprise

- Une jeunesse mieux formée et prête à intégrer le marché du travail.
- Une implication visible dans la vie locale et le développement du territoire.
- Une reconnaissance publique de votre engagement.

COMMENT FAIRE ?



Allouez 13 % de votre taxe d'apprentissage directement à notre structure :

1. Rendez-vous sur la plateforme  : soltea.education.gouv.fr
2. Sélectionnez notre structure dans les bénéficiaires :
«Commune de Veauche»(PIJ) ou le n°siret 21420323400015.
3. Finalisez votre déclaration avant la date limite.

NOS ACTIONS, VOS RÉSULTATS

En 2024, grâce à vos contributions :

- ✓ 58 jeunes accompagnés vers leur premier emploi ou une formation adaptée.
- ✓ Des forums organisés, rassemblant entreprises et organismes de formation.
- ✓ 7 actions de sensibilisation sur l'insertion professionnelle et les perspectives d'orientation.

Merci pour votre confiance

Pour plus d'informations, contactez-nous :

directeur.jeunesse@veauche.fr | 04 77 06 07 11

 veauche.fr